

Accompagner la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités locales en Auvergne-Rhône-Alpes : 21 lauréats sélectionnés

21 collectivités en Auvergne-Rhône-Alpes ont été sélectionnées en janvier dernier dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Schéma Directeur Immobilier et Énergétique ». Elles bénéficient à ce titre d'un support méthodologique et d'un accompagnement dans la réalisation d'études ciblant les priorités d'intervention sur leur patrimoine (conservation, rénovation, cession, démolition), ainsi que dans l'élaboration de programmes de travaux ambitieux, notamment énergétiques.

Aujourd'hui, chaque collectivité dispose d'un patrimoine immobilier affecté à des utilisations variées. Accumulé au fil des ans et des besoins, il est souvent mal connu. Une gestion patrimoniale rationalisée représente un gisement précieux d'économies. C'est pourquoi l'Agence de la Transition Écologique (ADEME) et la Banque des Territoires ont lancé en juin 2020 un AMI visant à identifier des collectivités locales de la région Auvergne-Rhône-Alpes souhaitant définir et mettre en œuvre un « Schéma Directeur Immobilier et Énergétique » (SDIE). Les collectivités lauréates vont bénéficier, pendant 4 ans, de l'accompagnement technique du groupement ESPELIA et Pouget consultants, cofinancé par l'ADEME et la Banque des Territoires.

Les collectivités lauréates

Vichy 03200 ; Vichy Communauté 03200 ; Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans 26400 ; Crest 26401 ; Villefontaine 38090 ; Meylan 38240 ; Communauté de Communes du Massif du Vercors 38 250 ; Villars de Lans 38250 ; Saint-Just Saint-Rambert 42170 ; Roanne 42300 ; Villars 42390 ; Riom 63200 ; Vic-le-Comte 63270 ; Cournon-d'Auvergne 63800 ; Mond'Arverne communauté 63960 ; Rillieux-la-Pape 69140 ; Francheville 69340 ; Saint-Priest 69800 ; Communauté de commune Cœur de Savoie 73800 ; Montmélian 73800 ; Annemasse 74100.

Il leur sera apporté **une expertise technique et méthodologique pour accompagner la mise en œuvre de leur schéma (SDIE) qui sera piloté par les collectivités elles-mêmes**. Objectifs : mieux connaître leur patrimoine pour optimiser les surfaces, être en adéquation avec les besoins et l'évolution de la population, élaborer une stratégie immobilière sur le patrimoine municipal ou intercommunal visant la sobriété énergétique, tant sur les bâtiments que dans les déplacements liés à leur fonctionnement.

Le « Schéma Directeur Immobilier et Énergétique » : un outil de gestion et de suivi rigoureux de la performance du patrimoine immobilier pour les collectivités

En France, le patrimoine immobilier détenu par les collectivités représente plus de 280 millions de m² et plus de 70 % des dépenses énergétiques du pays. Au fil des évolutions territoriales, il s'accroît et devient source de charges récurrentes ; aux coûts directs d'investissements, s'ajoutent également les coûts de fonctionnement qui pèsent dans les budgets locaux.

Connaître et bien gérer son patrimoine, élaborer un plan pluriannuel d'investissement pour le maintenir en état, le rénover ou le restructurer, savoir décider de se séparer d'un bien, devraient être le quotidien de chaque commune ou collectivité. Ce n'est cependant pas toujours le cas. **En définissant les orientations de la politique patrimoniale, le Schéma Directeur Immobilier et Énergétique, porté et promu par l'Agence de la Transition Écologique (ADEME) et la Banque des Territoires**, permet d'entreprendre une gestion dynamique du patrimoine. Elle s'inscrit dans la volonté de mieux gérer les actifs immobiliers pour les maintenir en bon état, améliorer leur qualité d'usage, rationaliser leur occupation en la faisant évoluer en fonction des besoins, renforcer leur performance énergétique et maîtriser leur coût global (en se questionnant sur les retombées locales notamment).

« *Le Schéma Directeur Immobilier et Énergétique constitue un levier puissant pour aboutir à une véritable démarche de développement territorial durable qui permet de mettre en adéquation le patrimoine public avec les besoins actuels et futurs de la population et les projets des collectivités* » affirme Monsieur Jérôme D'Assigny directeur régional Auvergne-Rhône-Alpes de l'Ademe. « *Nous souhaitons grâce à cet outil impulser la mise en œuvre de projets de rénovation énergétique pertinents pour des territoires plus durables* » ajoute Monsieur Philippe Lambert directeur régional Auvergne-Rhône-Alpes de la Banque des Territoires.

Un appel à projets plébiscité par les collectivités

Parmi les 55 dossiers déposés, 21 projets ont été retenus sur la base de plusieurs critères démontrant un réel engouement de la part des collectivités (la connaissance de leur patrimoine, des consommations et des factures énergétiques des bâtiments, les moyens humains et financiers impliqués dans l'élaboration du SDIE...).

A PROPOS DE L'ADEME

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique - nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources. Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse. Dans tous les domaines - énergie, air, économie circulaire, alimentation, déchets, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions. À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques. **L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.** www.ademe.fr et sur [@ademe](https://twitter.com/ademe).

A PROPOS DE LA BANQUE DES TERRITOIRES

Créée en 2018, la Banque des Territoires est un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée client unique, elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques. Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales. La Banque des Territoires est déployée dans les 16 directions régionales et les 35 implantations territoriales de la Caisse des Dépôts afin d'être mieux identifiée auprès de ses clients et au plus près d'eux.

Pour des territoires plus attractifs, inclusifs, durables et connectés.

www.banquedesterritoires.fr | [@BanqueDesTerr](https://twitter.com/BanqueDesTerr)

Anne-Laure Badaut – chargée de communication - 04 72 11 49 52 - anne-laure.badaut@caissedesdepots.fr



Contacts presse

Agence plus2sens – 04 37 24 02 58

Carmela SILLETTI – carmela@plus2sens.com

Mégane KLEVEZOU – megane@plus2sens.com